

2

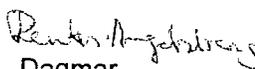
L'évaluation de la qualité de l'enseignement

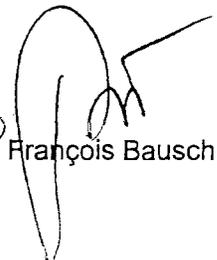
La Chambre des députées et des députés

- considérant les résultats des différentes études sur les performances des élèves de l'école luxembourgeoise, comme l'étude PISA, publiée en décembre 2001, ou le rapport « Éducation et formation 2010 » de l'Union Européenne, publié en mars 2004.
- considérant que l'école et les méthodes doivent constamment être adaptées aux besoins d'une société en évolution;
- considérant qu'à cette fin une évaluation continue de la qualité de l'école et de l'enseignement est nécessaire;
- considérant que les travaux d'évaluation faits par le ministère de l'Éducation nationale doivent être complétés par une évaluation externe

invite le Gouvernement à

- mettre en place un Observatoire de l'école luxembourgeoise dans le cadre de la faculté pédagogique de l'Université de Luxembourg;
- donner à cet observatoire la mission et les moyens personnels et financiers d'évaluer d'une manière continue la qualité de l'enseignement dans les différentes écoles et lycées au Luxembourg ainsi que d'élaborer des mesures d'amélioration.


Dagmar
Reuter-Angelsberg


François Bausch


Camille Gira


Renée Wagener


Jean Huss